

République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 12 mai 2025

Date de la convocation: 05/05/2025

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 39

Votants : 47

Présents : Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Michel DULON, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bernard REBILLOU, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Eric TINTURIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : Sandrine ALLAIN, Christiane DULONG, Véronique DUPORGE, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Sylvie TESSIER

Excusés : Martine LOPEZ

Absents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, Marie BARDIN, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, François LUC, Jean-Claude RIBEIRO, Christophe SERENA, Thomas SOLANS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Vincent LAFAYE

DEL_2025_037 - Objet : CAP SOLIDAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Benjamin MALAMBIC, vice-président en charge de la mobilité, expose qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre l'Association Cap Solidaire- Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde (UAESSSG) et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

La présente convention, conclue pour l'année 2025, fixe en ses articles les dispositions relatives aux engagements de chacune des parties, ainsi que la contribution financière de la

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers pour la réalisation des actions partenariales exposées qui s'élève à 4 005.68 € (soit 17 416 habitants X 0.23 €).

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (43 votes POUR, 2 votes CONTRE, 2 Abstentions), décide :

- **D'ENTÉRINER** la convention d'objectifs entre l'Association Cap Solidaire et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers conclue pour l'année 2025 soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à signer ladite convention.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance,

Le Président,
Daniel BARBE

République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 12 mai 2025

Date de la convocation: 05/05/2025

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 39

Votants : 47

Présents : Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Michel DULON, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bernard REBILLOU, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Eric TINTURIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : Sandrine ALLAIN, Christiane DULONG, Véronique DUPORGE, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Sylvie TESSIER

Excusés : Martine LOPEZ

Absents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, Marie BARDIN, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, François LUC, Jean-Claude RIBEIRO, Christophe SERENA, Thomas SOLANS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Vincent LAFAYE

DEL_2025_038 - Objet : CAP SOLIDAIRE - TRANSPORT D'UTILITE SOCIALE (TUS) - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Vu la délibération n° DEL_2022_041 du Conseil Communautaire réuni le 13 juin 2022 ;

Vu la délibération n° DEL_2023_021 du Conseil Communautaire réuni le 13 mars 2023 ;

Vu la délibération n° DEL_2024-040 du Conseil Communautaire réuni le 13 mai 2024 ;

Vu la délibération n° DEL_2024_059 du Conseil Communautaire réuni le 8 juillet 2024 ;

Monsieur Benjamin MALAMBIC, Vice-Président en charge de la mobilité, rappelle l'engagement de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers relatif à la mise en place du service de Transport d'Utilité Sociale (TUS) à destination des habitants de la Communauté de Communes.

Il expose qu'il convient de valider l'avenant n° 1 à la convention de Mobilité 2025 entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers et l'association Cap Solidaire – Union des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde (UAESSSG), et précise que, conformément à la délibération n° DEL_2024_059 le montant de la subvention complémentaire à la convention annuelle pour l'exercice 2025 correspondant au coût du chauffeur s'élève à 30 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (40 votes POUR, 3 votes CONTRE, 3 Abstentions, 1 Non Votant), décide :

- **DE VALIDER** l'avenant n° 1 à la convention de Mobilité 2025 entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers et l'association Cap Solidaire – Union des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde (UAESSSG) ;
- **D'OCTROYER** une subvention complémentaire à la convention annuelle cadre conclue avec Cap Solidaire à hauteur de 30 000 € TTC.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance
Vincent LAFAYE



Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 12 mai 2025

Date de la convocation: 05/05/2025

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 39

Votants : 47

Présents : Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Michel DULON, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bernard REBILLOU, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Eric TINTURIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : Sandrine ALLAIN, Christiane DULONG, Véronique DUPORGE, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Sylvie TESSIER

Excusés : Martine LOPEZ

Absents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, Marie BARDIN, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, François LUC, Jean-Claude RIBEIRO, Christophe SERENA, Thomas SOLANS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Vincent LAFAYE

DEL_2025_039 - Objet : PISCINE INTERCOMMUNALE - REVISION DES TARIFS D'ENTREE ET DE LA BUVETTE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire une modification des tarifs d'entrées et de la buvette de la piscine intercommunale.

En effet, en raison des coûts élevés de fonctionnement de cet équipement et travaux conséquents réalisés, il convient de proposer une augmentation maîtrisée des tarifs afin de ne pas pénaliser les familles.

En convergence avec les tarifs des équipements des territoires voisins, Monsieur le Président propose :

TARIFS DES ENTREES

Catégories	Tarifs 2025
Moins de 6 ans	Gratuit
Enfant 6 – 18 ans	1.50 €
Plus de 18 ans	2.50 €

TARIFS DE LA BUVETTE

BOISSONS	
Coca	2,00 €
Coca sans sucre	2,00 €
Ice Tea	2,00 €
Café/Thé	1,00 €
Capri Sun	1,50 €
Eau	1,00 €
Fanta orange	2,00 €
Capri sun	1,50 €
Orangina	2,00 €
BARRES CHOCOLATÉES	
Bounty	1,50 €
Twix	1,50 €
Mars	1,50 €
Kitkat	1,50 €
M&MS	1,50 €
GLACES	
Sorbet oasis	2,00 €
Bat Vanille	2,00 €
Bat Chocolat	2,00 €
Sorbet Pêche Framboise	2,00 €
Pomme	
Mr Freeze	1,50 €
AUTRES	
Compote de pommes	0,50 €
Chips	0,50 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (45 votes POUR, 2 votes CONTRE), décide :

• **DE FIXER** les tarifs d'entrées et de buvette de la piscine intercommunale tels que présentés ci-dessus.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance,
 Vincent LAFAYE

Le Président,
 Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 12 mai 2025

Date de la convocation: 05/05/2025

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 39

Votants : 47

Présents : Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Michel DULON, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bernard REBILLOU, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Eric TINTURIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : Sandrine ALLAIN, Christiane DULONG, Véronique DUPORGE, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Sylvie TESSIER

Excusés : Martine LOPEZ

Absents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, Marie BARDIN, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, François LUC, Jean-Claude RIBEIRO, Christophe SERENA, Thomas SOLANS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Vincent LAFAYE

DEL_2025_040 - Objet : ECOLE DE MUSIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président soumet aux votes des membres du Conseil Communautaire la convention de partenariat entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Communauté des Communes du Réolais en Sud-Gironde relative à l'enseignement musical, conclue pour l'année scolaire 2024-2025 soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 ainsi que son avenant relatif aux montants et modalités de versements de la participation financière de la CdC Rurales.

L'avenant présenté précise que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers s'engage à payer pour les enfants issus de son territoire, bénéficiaires d'un enseignement

musical sur le territoire du Réolais en Sud Gironde, la somme de 8 415 € correspondant à 33 élèves âgés de moins de 18 ans x 255 euros.

De ladite somme sera déduit la participation due par la CdC du Réolais en Sud-Gironde d'un montant de 1 020 euros correspondant aux 4 élèves âgés de moins de 18 ans de son territoire bénéficiaires d'un enseignement musical sur le territoire de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers (4 élèves X 255 euros).

Par conséquent, la participation pour l'année scolaire 2024-2025 de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers s'élève à 7 395 €.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (45 votes POUR, 1 vote CONTRE, 1 Abstention) décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Communauté des Communes du Réolais en Sud-Gironde relative à l'enseignement musical ;

- **D'APPROUVER** l'avenant fixant le montant et les modalités de versement de la participation financière de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers au titre de l'année scolaire 2024-2025 ;

- **D'AUTORISER** le paiement de 1 020 € à l'association « Musiques en Bastide » afin d'honorer les termes de la convention de partenariat relative à l'enseignement musical entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que son avenant.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État,

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

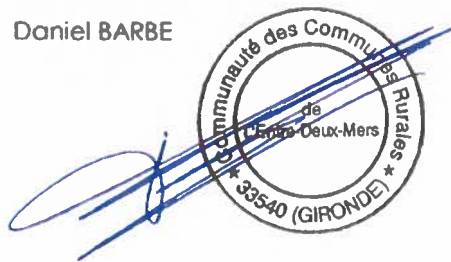
Le secrétaire de séance,

Vincent LAFAYE



Le Président,

Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 12 mai 2025

Date de la convocation: 05/05/2025

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 39

Votants : 47

Présents : Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Michel DULON, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bernard REBILLOU, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Eric TINTURIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : Sandrine ALLAIN, Christiane DULONG, Véronique DUPORGE, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Sylvie TESSIER

Excusés : Martine LOPEZ

Absents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, Marie BARDIN, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, François LUC, Jean-Claude RIBEIRO, Christophe SERENA, Thomas SOLANS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Vincent LAFAYE

DEL_2025_041 - Objet : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE ET ESPACES DE VIE SOCIALE

Madame Myriam RÉGIMON, vice-présidente, présente aux membres du Conseil Communautaire le règlement d'attribution des subventions aux associations relevant du Projet Social de Territoire (PST) et Espaces de Vie Sociale (EVS).

Ce règlement a pour but de définir des critères efficaces et rationnels conformes aux engagements de la Communauté des Communes.

Cette démarche se justifie également par un besoin :

- d'équité,
- lisibilité et transparence,
- de connaissance par tous des modalités d'attribution de l'aide aux associations relevant du PST et EVS.

Outre la formalisation du cadre général et des dispositions d'instruction des demandes, ce règlement répond à plusieurs enjeux :

- l'adéquation et la complémentarité entre les projets associatifs et politiques développées par la Communauté des Communes,
- la préservation d'un dialogue et la reconnaissance de la pluralité des domaines d'interventions des associations,
- une harmonisation et plus grande maîtrise/contrôle de l'aide financière accordée.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (36 votes POUR, 3 votes CONTRE, 8 Abstentions), décide :

- **D'ENTÉRINER** le règlement d'attribution des subventions aux associations relevant du Projet Social de Territoire (PST) et Espaces de Vie Sociale (EVS) ;

- **DE VALIDER** pour 2025 les enveloppes budgétaires de 8 000 € pour les associations relevant du Projet Social de Territoire et 10 000 € pour les Espaces de Vie Sociale.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance,
Vincent LAFAYE



Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 12 mai 2025

Date de la convocation: 05/05/2025

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE.

Présents : 39

Votants : 47

Présents : Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Michel DULON, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bernard REBILLOU, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Eric TINTURIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : Sandrine ALLAIN, Christiane DULONG, Véronique DUPORGE, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Sylvie TESSIER

Excusés : Martine LOPEZ

Absents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, Marie BARDIN, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, François LUC, Jean-Claude RIBEIRO, Christophe SERENA, Thomas SOLANS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Vincent LAFAYE

DEL_2025_042 - Objet : PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT) - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Le Projet Educatif Territorial (PEdT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Dans le respect des rythmes de chacun, le PEdT organise la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative des collectivités territoriales compétentes, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Ce projet est initié par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui exerce la compétence extrascolaire au sein de ses services Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse de son territoire.

Le présent PEdT est un outil de collaboration locale rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation et aussi les 49 communes du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui possèdent ou non un PEdT au travers de leurs compétences scolaires et périscolaires. »

Les publics visés, dans la partie Plan Mercredi de ce projet, sont les enfants scolarisés dans le 1^{er} degré ainsi que leurs familles.

L'objectif du PEdT est de mobiliser toutes les ressources du territoire dans le but de garantir une continuité et complémentarité éducative en unissant nos forces et atouts, de rallier une continuité éducative de 0 à 25 ans.

Le PEdT prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité, les services de l'Etat et les autres partenaires. Il est intrinsèquement évolutif pour répondre aux besoins du territoire et de saisir les opportunités d'actions possibles.

De cette démarche a résulté un document de synthèse dénommé « Projet Educatif de Territoire 2022 – 2025 », destiné au grand public.

Pour rappel, le Projet Educatif de Territoire 2022-2025 fait apparaître quatre axes principaux :

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION

- Améliorer la santé physique et psychologique des jeunes habitants du territoire
 - Éduquer à la santé et à l'environnement
 - Aider à l'usage raisonné du numérique
- Développer l'alliance éducative avec les familles
 - Proposer des actions d'informations et d'accompagnement à destination des parents
- Prévenir la délinquance, les incivilités, les violences, la maltraitance, les conduites à risques, le harcèlement, le mal-être et la radicalisation
 - Aller au-devant des jeunes du territoire
- Développer des outils de communication, de vulgarisation et des dispositifs d'aides
- Accompagner la professionnalisation des acteurs éducatifs à la prévention

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE

- Développer l'information, l'aide à l'orientation, l'insertion
- Éduquer les enfants et les jeunes à la mobilité
- Maîtriser l'usage du numérique

DÉVELOPPER L'ACCÈS A UNE OFFRE ÉDUCATIVE DE QUALITÉ

- Renforcer l'accès à la culture pour tous
- Encourager l'accès à la pratique sportive
- Mettre en place un plan de formation continue des agents des structures de la CDC
- Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap
- Créer un outil d'observation pour adapter l'offre de service aux évolutions socio-démographiques

DÉVELOPPER UNE IDENTITÉ TERRITORIALE

- Découvrir sa culture locale
 - Connaître le milieu dans lequel on vit

-Continuer à s'investir dans des manifestations culturelles existantes à destination des enfants et des familles et en construire des nouvelles.

Il est prévu de procéder, au cours de l'année 2025, à l'évaluation du Projet éducatif du territoire 2022-2025, dans la perspective de dégager les nouveaux enjeux territoriaux.

Cette démarche n'implique pas une révision du document actuel, mais sa prorogation pour une année.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (42 votes POUR, 1 vote CONTRE, 3 Abstentions, 1 Non Votant) décide :

-D'APPROUVER le renouvellement de la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial – plan mercredi, de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers pour une durée de 1 an pour l'année 2025/2026.

-D'AUTORISER Monsieur le Président à signer avec ses partenaires institutionnels (représentant de l'État, représentant de la DSDEN, et représentant de la CAF de la Gironde) le document intitulé « Avenant portant renouvellement de la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial – plan mercredi » pour l'année 2025/2026, et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance,

Vincent LAFAYE



Le Président,

Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 12 mai 2025

Date de la convocation: 05/05/2025

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 39

Votants : 47

Présents : Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Michel DULON, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bernard REBILLOU, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Eric TINTURIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : Sandrine ALLAIN, Christiane DULONG, Véronique DUPORGE, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Sylvie TESSIER

Excusés : Martine LOPEZ

Absents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, Marie BARDIN, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, François LUC, Jean-Claude RIBEIRO, Christophe SERENA, Thomas SOLANS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Vincent LAFAYE

DEL_2025_043 - Objet : PLAN DE PAYSAGE - APPEL A PROJET

Monsieur Benjamin MALAMBIC, Vice-Président, rappelle que la Communauté des Communes est engagée dans une démarche de développement durable et de transition au travers le PCAET et COT dont la mise en œuvre transforme les paysages du quotidien.

En raison de l'impact majeur des changements climatiques et les bouleversements à l'œuvre à l'échelle de notre territoire, notre collectivité se doit de concilier sa démarche d'adaptation et d'atténuation afin de faire face aux défis de demain, de préserver ses paysages, enjeu central de son Projet de Territoire.

Le plan de paysage est une démarche volontaire destinée à accompagner et enrichir un projet de transition à l'échelle du territoire (EPCI) par le prisme intégrateur du paysage.

C'est un outil de dialogue et de planification vers un modèle de territoire durable, privilégiant une approche qualitative du cadre de vie, de la biodiversité et des paysages. Il permet l'émergence de paysages à la fois respectueux des patrimoines et des ressources, fonctionnels, partagés, et résilients. Le Plan de paysage est vecteur de dynamisme et d'attractivité pour les territoires qui s'engagent dans la démarche.

La démarche paysagère est une méthode éprouvée qui allie connaissance fine des spécificités locales dans toutes leurs composantes (voirie, habitat, agriculture, culture et patrimoine, biodiversité, ...), participation citoyenne et mobilisation d'une ingénierie locale pour accompagner les élus dans l'élaboration de leur stratégie de développement durable.

Les enjeux clés identifiés :

- Paysage des énergies
S'engager pour la sobriété, l'efficacité, et la production de nouvelles énergies dans un souci d'intégration paysagère
- Paysage de la pierre
Préserver la qualité de vie et l'attractivité du territoire au travers l'adaptation du bâti et la mise en valeur du paysage patrimonial
- Paysage nourricier
Accompagner le maintien et le développement du paysage nourricier à travers la diversification et l'adaptation des pratiques agricoles
- Paysage naturel
Identifier, préserver et restaurer le paysage ressource de la forêt, de la biodiversité et développer les solutions fondées sur la nature

Le plan paysage se structure autour de 3 temps forts :

- Connaître - réaliser un diagnostic en vue d'identifier et de qualifier les paysages et leurs dynamiques sur un territoire
- Co-construire - Coconstruire des objectifs de qualité paysagère, à partir des ambitions portées et partagées par les acteurs locaux
- Agir - Développer un programme d'actions afin de mettre en œuvre concrètement les objectifs du plan de paysage.

Les objectifs opérationnels :

- 1) Mobiliser les élus autour de la transition de notre territoire par le prisme intégrateur et systémique du paysage
- 2) Déterminer les Objectifs de Qualité Paysagères pour l'élaboration des documents de planification
- 3) Harmoniser et apporter davantage de cohérence entre les différentes démarches d'aménagement sur le territoire
- 4) Initier une démarche participative de concertation pour fédérer les acteurs autour des objectifs de la transition

La mise en œuvre :

La mise en œuvre est accompagnée par une équipe pluridisciplinaire (concepteur paysagé, architecte, écologue etc.) en fonction des orientations choisies

- Durée : 12 à 24 mois
- Coût moyen : 40 000 à 70 000 euros
- Partenaires : DREAL, ADEME, OFB, CAUE

L'Appel à Projet Plan Paysage

Le ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Office français de la biodiversité (OFB) lance pour cela une nouvelle édition de l'appel à projets Plans de paysage.

Aides financières proposées:

- Volet généraliste : 30 000 € par lauréat, max. 80% du montant des prestations d'ingénierie externalisées, versée en 2 temps à la signature de la convention et à la fin de la convention.
- Orientation transition énergétique : aide spécifique auprès de l'ADEME, de 50 000€ à 100 000€ (attente du retour de la référente NA sur ces aides)
- Orientation préservation et la restauration de la biodiversité : 10 000€ à 60 000€ nets de taxes par projet, taux plafond de subvention de 80%

Date butoir pour le dépôt de candidature : 15 Mai 2025 (délibération avant le 30/06/2025)

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

Un dépôt de candidature de la CdC à l'Appel à Projet pour un Plan Paysage sur le volet généraliste accès sur les transitions (développement durable, adaptation et atténuation),

Critères de sélection mis en avant par la DREAL:

- Articulation avec les enjeux clés et les projets de territoires (PCAET, Schéma Directeur des énergies, PAT, plans de rénovation des bâtis, préparation d'un futur PLUi etc.) ;
- Niveau de concertation avec les parties prenantes du territoire (animation et concertation envisagées en partenariat avec le CAUE).

Calendrier :

- Date butoir pour le dépôt de candidature : 15 Mai 2025 (délibération avant le 30/06/2025)
- Rendus des délibérations : Novembre 2025
- Démarrage du projet : deuxième semestre 2025
- Durée du projet : 12 à 18 mois
- **Budget estimé :**
 - Budget global visé : 40 000 à 45 000 euros
 - Principaux postes de dépenses pressentis :
 - Prestation externe d'un Bureau d'Étude (compétence de Concepteur Paysagiste)
 - Suivi, animation et pilotage interne : prise en charge d'une partie du poste de Chargée de mission Développement Durable (0.25 ETP sur 18 mois)
- **Plan de financement :**
 - Forfait des lauréats de l'AAP Plan Paysage : 30 000 euros
 - Reste à charge : 15 000 euros
 - Coût supplémentaire pour la CdC : Reste à charge compensé par la prise en charge d'une partie du poste de la chargée de mission

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (33 votes POUR, 10 votes CONTRE, 4 Abstentions), décide :

- **DE DEPOSER** la candidature de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers pour un Plan Paysage sur le volet généraliste axé sur les transitions développement durable, adaptation et atténuation.

Le Président,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 033-200069599-20250512-DEL_2025_043-DE

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance,
Vincent LAFAYE



Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 12 mai 2025

Date de la convocation: 05/05/2025

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 39

Votants : 47

Présents : Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Michel DULON, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bernard REBILLOU, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Eric TINTURIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : Sandrine ALLAIN, Christiane DULONG, Véronique DUPORGE, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Sylvie TESSIER

Excusés : Martine LOPEZ

Absents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, Marie BARDIN, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, François LUC, Jean-Claude RIBEIRO, Christophe SERENA, Thomas SOLANS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Vincent LAFAYE

DEL_2025_044 - Objet : RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE - ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la nécessité de renégocier l'ensemble des contrats d'assurance de la collectivité, relatifs aux biens, véhicules, personnel et élus (contrats à échéance du 31 décembre 2025).

Afin de respecter les règles de procédure et de publicité imposées par le Code des Marchés Publics, et afin de l'assister dans la détermination de ses besoins, d'identification et évaluation des risques, la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers a lancé une consultation à assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de plusieurs cabinets, la valeur estimée de cette prestation étant inférieure aux seuils de procédure formalisée et seuils de publicité :

3 offres ont été réceptionnées :

Offres	Siège social	Coûts - Honoraires
ARIMA Grand Ouest	75 008 PARIS	3 780 € TTC
GIE Insurance Risk Management	64 310 ASCAIN	2 400 € TTC
PROTECTAS	35 390 GRAND FOUGERAY	3 800 € TTC

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (42 votes POUR, 3 votes CONTRE, 2 Non Votants) décide :

- **DE DÉSIGNER** GIE Insurance Risk Management pour assister la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers dans sa mission de renégociation de l'ensemble des contrats d'assurance nécessaires à sa protection au montant de 2 400 € TTC ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance
Vincent LAFAYE



Le Président,
Daniel BARBE

